

En France, certaines conditions médicales ou handicaps peuvent rendre une personne inapte à la conduite professionnelle, notamment pour des métiers comme chauffeur de taxi. Voici les principaux types d'handicaps ou de pathologies susceptibles de poser problème :

1. Troubles visuels

Acuité visuelle insuffisante (même avec correction) : il est nécessaire d'avoir une bonne vision pour conduire de manière sûre.

Champ visuel réduit ou troubles tels que la cécité nocturne.

Pathologies oculaires graves comme le glaucome ou la dégénérescence maculaire.

2. Handicaps moteurs sévères

Perte de mobilité ou amputation non compensée par des dispositifs adaptés.

Maladies neuromusculaires progressives (ex. : sclérose en plaques ou myopathies) pouvant affecter la capacité à manœuvrer un véhicule.

3. Troubles neurologiques

Épilepsie active (crises non contrôlées).

Antécédents d'accidents vasculaires cérébraux (AVC) laissant des séquelles importantes.

Pathologies dégénératives comme la maladie de Parkinson ou Alzheimer (au stade avancé).

4. Troubles psychiatriques

Troubles graves de l'attention, de la concentration ou de la gestion des émotions.

Troubles psychotiques actifs ou instabilité psychiatrique non contrôlée.

5. Insuffisance auditive sévère

La surdité profonde peut poser problème, surtout si elle n'est pas compensée par des prothèses auditives, car cela peut compromettre la perception des sons nécessaires à la conduite.

6. Maladies cardiovasculaires et respiratoires

Insuffisance cardiaque ou troubles du rythme cardiaque sévères pouvant entraîner une perte de connaissance.

Apnée du sommeil non traitée (risque de somnolence au volant).

7. Dépendances ou abus de substances

Consommation de drogues, alcoolisme ou traitement médicamenteux entraînant une diminution des réflexes ou des facultés.

Évaluation médicale obligatoire

Avant de pouvoir exercer en tant que chauffeur de taxi, un certificat médical délivré par un médecin agréé est obligatoire. Ce dernier évalue la compatibilité de l'état de santé du candidat avec la conduite professionnelle.

En cas de handicap, il est possible d'envisager des aménagements du véhicule (volant adapté, commandes spécifiques, etc.) si cela permet de répondre aux exigences de sécurité.

SATIS